

**PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

**ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA M.R.C. DE LOTBINIÈRE
TENUE PAR VIDÉOCONFÉRENCE, TELLE QU'APPROUVÉE
PAR L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 2020-004,
LE 13 JANVIER 2021 À 19 H 30**

SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE : Monsieur Normand Côté, préfet et maire de Saint-Flavien

MUNICIPALITÉS

Dosquet
Laurier-Station
Leclercville
Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun
Saint-Agapit
Saint-Antoine-de-Tilly
Saint-Apollinaire
Sainte-Agathe-de-Lotbinière
Sainte-Croix
Saint-Édouard-de-Lotbinière
Saint-Flavien
Saint-Gilles
Saint-Janvier-de-Joly
Saint-Narcisse-de-Beaurivage
Saint-Patrice-de-Beaurivage
Saint-Sylvestre
Val-Alain

MAIRES

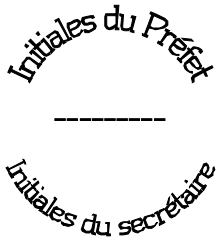
Yvan Charest
Pierrette Trépanier
Denis Richard
Annie Thériault
Yves Gingras
Christian Richard
Bernard Ouellet
Gilbert Breton
Jacques Gauthier
Denise Poulin
Normand Côté
Robert Samson
Bernard Fortier
Denis Dion
Nicole Viel Noonan
Mario Grenier
Daniel Turcotte

ABSENCE :

Lotbinière
Jean Bergeron

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 13 janvier 2021

Page - 1 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

SECRÉTAIRE :

Stéphane Bergeron

Ordre du jour

1. Ouverture et présences;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. **Rencontre avec Madame Judith Riopel du Carrefour Emploi Lotbinière – Accueil, intégration et rétention des personnes issues de l’immigration**
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil du 25 novembre 2020;
5. Lecture et adoption du procès-verbal du comité administratif du 11 décembre 2020;
6. Affaires courantes;
 - a) Développement économique;
 - i. Réseau accès entreprises Québec – Signature du protocole;
 - ii. PAUPME – Avenant 2020-4;
 - iii. PAUPME – Recommandation de prêt no.8;
 - b) Développement;
 - i. Suivi FRR, volet 2;
 - FRR-06 – Nouvelle installation CPE Jolibois – Saint-Apollinaire (conditionnel);
 - FRR-07 – Nouvelle installation CPE Jolibois – Saint-Agapit (conditionnel);
 - FRR-09 – Nouvelle installation CPE L’Envol – Saint-Apollinaire (conditionnel);
 - ii. Plan d’action tourisme 2021 – Adoption;
 - iii. Transport collectif – PAUTC – Demande aide d’urgence;
 - iv. Cannabis – Mandats pour engager les montants résiduels;
 - Entente de fourniture de service de cadets de la SQ – Été 2021;
 - Guide du citoyen;
 - v. PSMMPI – Patrimoine;
 - vi. Nous sommes Lotbinière – Reddition de compte;
 - c) Certificat de disponibilité de crédit 2021;
 - d) Gestion contractuelle – Rapport annuel 2020;
 - e) PIIRL – Demande d’aide financière;
 - f) Environnement;
 - i. PTOMBC
 - Signature de la convention d’aide financière;
 - Rapport trimestriel;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 13 janvier 2021

Page - 2 -

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

- ii. Commande des bacs bruns;
- iii. Redistribution des redevances à l'enfouissement;
- iv. Contribution à la fiducie 2020 – LET de la MRC de Lotbinière;
- g) Rapport des comités;
 - i. CSP;
 - ii. Comité culturel;
 - iii. Comité de pilotage – Mada famille;

7. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

- 8. Aménagement du territoire et développement local;
 - a) Conformité;
 - b) CPTAQ – Autorisation CPTAQ – Virée rang Le-Bras-Sud Saint-Gilles;
 - c) CPTAQ – Appui MTQ – Ponceau Saint-Apollinaire;
 - d) CPTAQ – Appui HQ – Poste Saint-Agapit;
 - e) Art 59 LPTAA : Commentaire sur le projet d'autorisation
- 9. Correspondance, présentation du résumé;
- 10. Comptabilité, comptes à payer;
 - a) Présentation des comptes;
 - b) Liste des chèques;
 - c) Liste des engagements;
- 11. Affaires nouvelles;
 - a) Retour vente pour taxes 2020;
 - b) Projet Laurentia;
 - c) Rapport annuel Arterre;
 - d) Bois sans preneur;

12. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

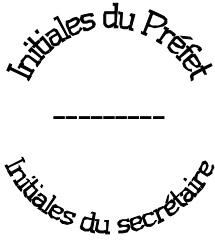
- 13. Levée de l'assemblée.
-

001-01-2021

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Pierrette Trépanier, appuyé par Madame Denise Poulin et résolu d'adopter l'ordre du jour.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 13 janvier 2021



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

RENCONTRE

AVEC MADAME JUDITH RIOPEL DU CARREFOUR EMPLOI LOTBINIÈRE – ACCUEIL, INTÉGRATION ET RÉTENTION DES PERSONNES ISSUES DE L'IMMIGRATION

Madame Riopel du Carrefour Emploi Lotbinière présente le bilan des trois dernières années suite à la fin de l'entente avec le ministère de l'Immigration, francisation et intégration du Québec. Depuis 2017, un total de 220 000 \$ a été investi dans la MRC de Lotbinière.

Au total, 79 personnes ont été soutenues pour divers besoins (recherche de logements, démarches administratives, inscription à l'école des enfants, etc.). Les divers outils élaborés au cours des dernières années et utilisés dans leurs interventions sont présentés, tel que la procédure d'accueil, le guide du nouvel arrivant, la liste des services offerts aux personnes immigrantes, le programme de jumelage interculturel, les cartes présentant les services dans chacune des municipalités ainsi que les feuillets informatifs sur le recrutement international.

002-01-2021

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DU 25 NOVEMBRE 2020

Il est proposé par Madame Annie Thériault, appuyé par Madame Denise Poulin et résolu d'adopter le procès-verbal du conseil de la MRC de Lotbinière du 25 novembre 2020.

003-01-2021

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 11 DÉCEMBRE 2020

Il est proposé par Monsieur Mario Grenier, appuyé par Monsieur Bernard Ouellet et résolu d'adopter le procès-verbal du comité administratif de la MRC de Lotbinière du 11 décembre 2020.

004-01-2021

SIGNATURE PROTOCOLE ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC

Attendu que le gouvernement du Québec a annoncé la remise de 90 M\$ sur 5 ans aux MRC pour rehausser la capacité d'accompagnement des entreprises;

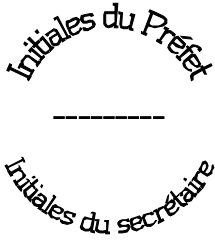
Attendu que pour la MRC de Lotbinière cela représente un montant de 200 000 \$ par année pour la période de 2020-2021 à 2024-2025;

Attendu que cet argent servira à doter le département de services aux entreprises de minimalement deux nouvelles ressources humaines;

Il est proposé par Madame Pierrette Trépanier, appuyé par Monsieur Christian Richard et résolu d'autoriser le préfet, Monsieur Normand Côté, à signer la convention du Réseau accès entreprise Québec dès sa réception.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 13 janvier 2021

Page - 4 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

005-01-2021

SIGNATURE AVENANT 2020-4

Attendu que le 16 avril 2020, le gouvernement du Québec et la MRC ont signé un contrat de prêt pour l'établissement de la mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19, le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, dans le cadre de son Fonds local d'investissement;

Attendu que ce contrat de prêt précise les modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et les modalités de remboursement du prêt consenti à la MRC par le gouvernement du Québec;

Attendu que le 1^{er} octobre 2020, le gouvernement du Québec a autorisé des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises afin de permettre l'octroi de contributions non remboursables aux entreprises devant cesser en totalité ou en partie leurs activités parce qu'elles sont situées dans les zones en alerte maximale (zones rouges) déterminées par le gouvernement depuis le 30 septembre 2020 ordonnant notamment leur fermeture afin de protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

Attendu qu'à la suite de cette décision, les modifications à l'égard du contrat de prêt et du cadre d'intervention du programme Aide d'urgence aux PME ont été confirmées dans un avenant au contrat de prêt;

Attendu que le 8 décembre 2020, le gouvernement du Québec a autorisé des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

Attendu qu'à la suite de cette décision, il y a lieu d'apporter des modifications à l'égard du contrat de prêt et du cadre d'intervention du programme Aide d'urgence aux PME;

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Yves Gingras et résolu d'autoriser Monsieur Normand Côté, préfet, à signer l'avenant 2020-4 du contrat de prêt conclu dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises.

006-01-2021

AIDE D'URGENCE POUR PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PME) – RECOMMANDATION DE PRÊT NO.8

Attendu que le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) a réservé un montant de 583 756 \$ à la MRC de Lotbinière dans le cadre du programme d'aide d'urgence pour PME;

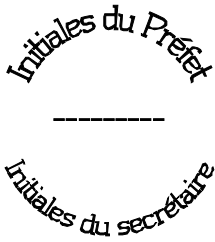
Attendu que, via l'avenant 2020-01, un montant supplémentaire de 357 396 \$ a été réservé à la MRC;

Attendu que via l'avenant 2020-03, un montant supplémentaire de 178 698 \$ a été réservé à la MRC;

Attendu que le solde de la subvention est de 119 415 \$ avant l'analyse de la recommandation;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 13 janvier 2021

Page - 5 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu la huitième recommandation du Service aux entreprises de la MRC de Lotbinière via son comité d'investissement;

Il est proposé par Monsieur Jacques Gauthier, appuyé par Madame Pierrette Trépanier et résolu d'approuver la huitième recommandation du Service aux entreprises de la MRC de Lotbinière, d'émettre la lettre d'offre de financement et d'autoriser le versement du prêt à l'entreprise visée, si elle accepte les conditions de financement présentées, pour un total de 20 000 \$.

007-01-2021

FRR-006 – NOUVELLE INSTALLATION À SAINT-APOLLINAIRE

Attendu la demande d'aide financière de 10 000 \$ du CPE Jolibois pour l'ouverture d'une nouvelle installation dans la municipalité de Saint-Apollinaire;

Attendu que la municipalité de Saint-Apollinaire et le Cégep de Thetford appuient le projet;

Attendu que le CPE Jolibois déposera une demande de financement auprès du ministère de la Famille;

Attendu que le projet est en lien avec les orientations de la Planification stratégique de la MRC de Lotbinière 2019-2022 et qu'il répond aux critères de la Politique de soutien aux projets structurants;

Attendu les recommandations du comité administratif;

Il est proposé par Monsieur Yves Gingras, appuyé par Madame Denise Poulin et résolu d'accepter le projet et de verser la somme de 10 000 \$, provenant du volet 2 du Fonds Régions et Ruralité, au CPE Jolibois pour l'ouverture d'une nouvelle installation dans la municipalité de Saint-Apollinaire conditionnellement à l'obtention du financement du ministère de la Famille et de prévoir au protocole d'entente deux versements de 5 000 \$.

008-01-2021

FRR-007 – INSTALLATION À SAINT-AGAPIT

Attendu la demande d'aide financière de 10 000 \$ du CPE Jolibois pour la nouvelle installation dans la municipalité de Saint-Agapit;

Attendu que la municipalité de Saint-Agapit appuie le projet;

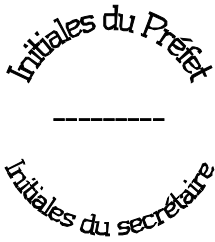
Attendu que le CPE Jolibois a obtenu un financement du ministère de la Famille et que les travaux de construction débuteront à la mi-décembre 2020;

Attendu que le projet est en lien avec les orientations de la Planification stratégique de la MRC de Lotbinière 2019-2022 et qu'il répond aux critères de la Politique de soutien aux projets structurants;

Attendu les recommandations du comité administratif;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 13 janvier 2021

Page - 6 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Il est proposé par Monsieur Robert Samson, appuyé par Monsieur Denis Dion et résolu d'accepter le projet, de verser la somme de 10 000 \$, provenant du volet 2 du Fonds Régions et Ruralité, au CPE Jolibois pour la construction de la nouvelle installation dans la municipalité de Saint-Agapit et de prévoir au protocole d'entente deux versements de 5 000 \$, soit un versement à la signature du protocole et un versement à la fin des travaux suite au dépôt du rapport final, conditionnellement au début des travaux.

009-01-2021

FRR-009 – NOUVELLE INSTALLATION À SAINT-APOLLINAIRE

Attendu la demande d'aide financière de 10 000 \$ du CPE L'Envol pour l'ouverture d'une nouvelle installation dans la municipalité de Saint-Apollinaire;

Attendu que le CPE L'Envol déposera une demande de financement auprès du ministère de la Famille;

Attendu que le projet est en lien avec les orientations de la Planification stratégique de la MRC de Lotbinière 2019-2022 et qu'il répond aux critères de la Politique de soutien aux projets structurants;

Il est proposé par Madame Denise Poulin, appuyé par Madame Annie Thériault et résolu d'accepter le projet et de verser la somme de 10 000 \$, provenant du volet 2 du Fonds Régions et Ruralité, au CPE L'Envol pour l'ouverture d'une nouvelle installation dans la municipalité de Saint-Apollinaire conditionnellement à l'obtention du financement du ministère de la Famille et de prévoir au protocole d'entente deux versements de 5 000 \$.

010-01-2021

PLAN D'ACTION 2021 TOURISME

Attendu que la MRC de Lotbinière a adopté sa planification stratégique 2019-2022;

Attendu que la MRC de Lotbinière a également adopté la planification stratégique 2019-2022 de Tourisme Lotbinière qui s'imbrique dans celle de la MRC;

Attendu que la MRC de Lotbinière souhaite se doter d'un plan d'action afin de suivre l'évolution des objectifs annoncés dans la planification stratégique de Tourisme Lotbinière;

Il est proposé par Madame Pierrette Trépanier, appuyé par Monsieur Denis Richard et résolu d'adopter le plan d'action touristique 2021 de Tourisme Lotbinière présentant des actions de promotion et de développement et son budget associé. Le document est joint en annexe.

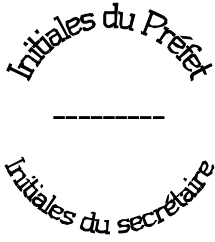
011-01-2021

PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AU TRANSPORT COLLECTIF

Attendu que le ministère des Transports du Québec a mis en place un programme d'aide d'urgence au transport collectif en juillet 2020;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 13 janvier 2021

Page - 7 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu qu'il est prévu 3 versements, le 1^{er} déposé le 12 septembre 2020, le second déposé le 28 décembre 2020 et un dernier versement prévu le 31 mars 2021;

Attendu que le ministère des Transports nous demande un rapport de la situation financière avant le 31 janvier 2021;

Attendu que Express Lotbinière nous a bien remis un bilan jusqu'au 30 novembre 2020 et que celui de décembre suivra dans les meilleurs délais;

Il est proposé par Madame Annie Thériault, appuyé par Madame Pierrette Trépanier et résolu d'accepter le rapport d'étape trimestriel tel que déposé par Express Lotbinière et de l'acheminer comme tel au ministère des Transports.

012-01-2021

ACTIONS DE SENSIBILISATION CANNABIS

Attendu qu'un montant de 50 000 \$ est toujours disponible pour réaliser des actions de sensibilisation en lien avec le cannabis;

Attendu qu'il est proposé de réaliser les 3 nouvelles actions suivantes afin de compléter le budget :

- Mise en place d'une patrouille de cadets à l'été 2021;
- Conception et publication de capsules vidéo en animation 2D pour diffusion sur les réseaux sociaux de la MRC et des municipalités;
- Participation au Guide du citoyen de la MRC;

Attendu l'entente de partenariat avec la Sûreté du Québec présentée au montant maximal de 10 000 \$;

Attendu la soumission de Unik Média au montant de 11 105 \$ (avant taxes) pour la conception des capsules vidéos;

Attendu que la firme Adux réalise déjà le placement de nos campagnes de communication et qu'un budget de 15 000 \$ est attribué pour la promotion des capsules;

Attendu qu'il est proposé de contribuer à la réalisation du Guide du citoyen de la MRC de Lotbinière au montant de 10 000 \$ et d'ainsi avoir des pages dédiées à de la sensibilisation sur la consommation de cannabis;

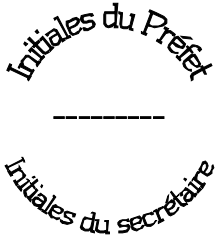
Attendu la recommandation du Comité de sécurité publique;

Attendu la résolution du comité administratif;

Il est proposé par Monsieur Robert Samson, appuyé par Monsieur Daniel Turcotte et résolu :

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 13 janvier 2021

Page - 8 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

- d’approuver la réalisation des 3 nouvelles actions présentées au montant total de 46 105 \$;
- d’autoriser Normand Côté, préfet, à signer l’entente avec la Sûreté du Québec pour la mise en place d’une patrouille de cadets sur le territoire de la MRC à l’été 2021 au montant de 10 000 \$;
- de mandater la firme Unik Média au montant de 11 105 \$ (avant taxes) pour réaliser la conception des capsules vidéos et de mandater la firme Adux au montant de 15 000 \$ (taxes incluses) pour faire la promotion des vidéos sur les réseaux sociaux de la MRC (Facebook, Instagram, TikTok);
- de mandater les Editions Média Plus Communication pour réaliser le Guide du citoyen de la MRC de Lotbinière (une édition au printemps 2021) et d’y contribuer à la hauteur de 10 000 \$.

013-01-2021

NOUS SOMMES LOTBINIÈRE – REDDITION DE COMPTE

Attendu que le ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation du Québec (MAPAQ) a financé la réalisation du projet Nous sommes Lotbinière;

Attendu le projet de bilan financier présenté;

Attendu que la reddition de compte doit être transmise au MAPAQ au plus tard le 1^{er} février 2021;

Il est proposé par Madame Nicole Viel Noonan, appuyé par Monsieur Daniel Turcotte et résolu d’approuver le dépôt de la reddition de compte finale au MAPAQ.

014-01-2021

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT 2021

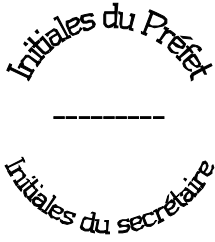
Il est proposé par Madame Pierrette Trépanier, appuyé par Monsieur Jacques Gauthier et résolu d’autoriser le secrétaire-trésorier/directeur général à effectuer les écritures comptables pour les objets mentionnés dans le certificat de disponibilité suivant et d’autoriser les paiements des engagements de l’année 2021 :

Je soussigné certifie qu’il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires suivants tels qu’adoptés dans les prévisions budgétaires de l’année 2021 par le conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Lotbinière le 25 novembre 2020 :

- 1. La rémunération des élus et les frais de déplacement (millage, repas, etc.);*
- 2. Les salaires et les frais de déplacement (millage, repas, etc.) du préfet, des employés réguliers, ainsi que les employés temporaires; et les honoraires (juge, huissier, etc.);*
- 3. Les contributions de l’employeur;*
- 4. Les frais de financement (capital et intérêt) et les frais de banque;*
- 5. Les factures de la petite caisse; et les taxes municipales;*

Procès-verbal de l’assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 13 janvier 2021

Page - 9 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

6. *Les contrats et les ententes en vigueur (ex. : évaluateur agréé, enfouissement sanitaire, entretien, frais de gestion pour la cour municipale, de chargé de projet des programmes de rénovation des immeubles; compensation Saint-Flavien, etc.);*
7. *Toutes autres dépenses jugées nécessaires telles que l'électricité, les timbres et le téléphone pour le fonctionnement.*

(signé)

Stéphane Bergeron, directeur général

015-01-2021

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2020 SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE DE LA MRC DE LOTBINIÈRE

Attendu que la Loi sur les cités et villes exige que les municipalités produisent un rapport annuel portant sur l'application de leur règlement de gestion contractuelle;

Attendu le rapport annuel 2020 présenté;

Il est proposé par Monsieur Yves Gingras, appuyé par Madame Denise Poulin et résolu d'adopter le rapport annuel 2020 sur l'application du règlement de gestion contractuelle de la MRC de Lotbinière et de le rendre public sur le site internet de la MRC.

016-01-2021

RÉVISION DU PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL)

Attendu que l'axe d'intervention 1 du Programme d'aide à la voirie locale 2018-2021 du MTQ prévoit une aide financière de 100 % pour la révision des PIIRL;

Attendu que le programme ci-haut mentionné prévoit une révision des PIIRL aux 3 ans;

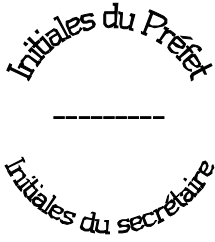
Attendu que le PIIRL en vigueur de la MRC de Lotbinière date de 2016 et qu'il ne reflète plus le réel portrait des routes locales de niveaux 1 et 2;

Attendu que les interventions retenues dans un PIIRL sont éligibles à une aide financière de 75 à 90 % plutôt qu'à une aide financière de 50 à 75 % dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale 2018-2021 du MTQ;

Il est proposé par Monsieur Mario Grenier, appuyé par Monsieur Denis Dion et résolu de déposer une demande d'aide financière au MTQ dans le cadre de l'axe d'intervention 1 du Programme d'aide à la voirie locale 2018-2021 afin de réviser le Plan d'intervention en infrastructures routières locales de la MRC et d'autoriser Monsieur Stéphane Bergeron, directeur général, à signer le formulaire de demande.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 13 janvier 2021

Page - 10 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

017-01-2021

CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE PTMOBC – PLATEFORME DE COMPOSTAGE

Attendu la lettre d'octroi reçue le 28 septembre 2020 du MELCC confirmant une aide financière de 1 649 867 \$ pour la construction d'une plateforme de compostage et l'achat de bacs roulants dans le cadre du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC);

Attendu la convention d'aide financière présentée;

Il est proposé par Madame Annie Thériault, appuyé par Monsieur Jacques Gauthier et résolu d'autoriser Monsieur Normand Côté, préfet, à signer la convention d'aide financière avec le MELCC dans le cadre du PTMOBC.

018-01-2021

PTMOBC – RAPPORT TRIMESTRIEL 2020

Attendu que la MRC de Lotbinière doit produire un rapport trimestriel en date du 31 décembre 2020 afin de respecter les modalités de l'aide financière consentie dans le cadre du PTMOBC;

Attendu le rapport financier préliminaire présenté;

Il est proposé par Monsieur Christian Richard, appuyé par Monsieur Yves Gingras et résolu d'accepter le rapport financier préliminaire présenté et de mandater le comité administratif de la MRC pour entériner toute modification qui y sera apportée d'ici son dépôt au MELCC.

019-01-2021

ACHAT DE BACS ROULANTS BRUNS ET MINI-BACS DE CUISINE – APPEL D'OFFRES GROUPÉ AVEC L'UMQ

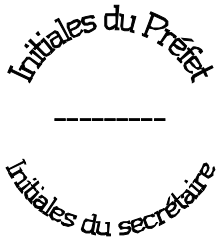
Attendu que la collecte des matières organiques dans les 22 municipalités du territoire d'application du PGMR débutera en mai 2021;

Attendu que, par la résolution 241-07-2020, le conseil de la MRC confirmait son adhésion à l'appel d'offres groupé de l'UMQ pour l'achat de 14 340 bacs roulants et de 15 638 mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières organiques;

Attendu que le conseil de la MRC a adopté le règlement d'emprunt #311-2020 le 25 novembre dernier pour l'achat des bacs roulants (100 \$ par bac) et mini-bacs (10 \$ par mini-bac) comprenant une estimation de 1 590 380 \$ (avant contingences, imprévus et taxes);

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 13 janvier 2021

Page - 11 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu les résultats de l'appel d'offres groupé de l'UMQ :

	Quantité estimée	Prix unitaire	Coût total estimé
Bac roulant 360 litres	14 340	56,77 \$	814 081,80 \$
Livraison des bacs roulants	14 340	8,61 \$	123 467,40 \$
Mini-bacs de cuisine	15 638	2,53 \$	39 564,14 \$
Livraison des mini-bacs de cuisine	15 638	0,04 \$	625,52 \$
TOTAL (avant taxes)			977 738,86 \$

Attendu que les bacs roulants et mini-bacs seront subventionnés à 33 % par le PTMOBC lorsque la plateforme de compostage sera mise en place;

Attendu que l'échéancier de la mise en place de collecte des matières organiques prévoit la livraison des bacs roulants en avril 2021 et que le bon de commande doit être transmis rapidement pour confirmer les quantités désirées;

Attendu que, après validation par les municipalités, la quantité à commander est de :

	Quantité validée	Prix unitaire	Coût total estimé
Bac roulant 360 litres	14 527	56,77 \$	824 697,79 \$
Livraison des bacs roulants	14 527	8,61 \$	125 077,47 \$
Mini-bac de cuisine	15 769	2,53 \$	39 895,57 \$
Livraison des mini-bacs de cuisine	15 769	0,04 \$	630,76 \$
TOTAL (avant taxes)			990 301,59 \$

Il est proposé par Madame Pierrette Trépanier, appuyé par Madame Annie Thériault et résolu d'autoriser le directeur général à signer le bon de commande pour l'achat de 14 527 bacs roulants et de 15 769 mini-bacs de cuisine au plus bas soumissionnaire conforme, soit IPL inc., au montant de 990 301,59 \$ (plus taxes), conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt par le MAMH.

020-01-2021

VERSEMENT AU FONDS POST-FERMETURE

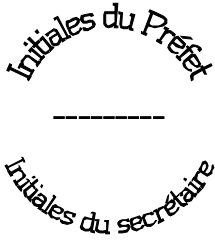
Attendu que WSP a réalisé le 27 novembre 2020 le relevé de volumétrie annuel;

Attendu que le rapport préliminaire présenté par WSP établit le volume de matières résiduelles et de recouvrement journalier qui a été enfoui durant la période du 29 novembre 2019 au 4 décembre 2020;

Attendu que ce volume sert à établir la contribution financière au fonds post-fermeture du lieu d'enfouissement technique;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 13 janvier 2021

Page - 12 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que le taux unitaire de contribution indiqué dans la lettre du MELCC datée du 10 décembre 2019 est de 5,46 \$ /m³ de déchets enfouis;

Il est proposé par Monsieur Jacques Gauthier, appuyé par Monsieur Daniel Turcotte et résolu de recommander le versement du montant correspondant au volume calculé par WSP multiplié par 5,46 \$/m³ à Fiducie Desjardins (27 810 m³ X 5,46 \$/m³ = 151 842,60 \$).

021-01-2021

CONFORMITÉ DE RÈGLEMENTS D'URBANISME

Il est proposé par Madame Annie Thériault, appuyé par Madame Nicole Viel Noonan et résolu de certifier conformes au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Lotbinière les règlements d'urbanisme suivants et d'autoriser le directeur général à délivrer, par voie de la présente, les certificats de conformité correspondants.

Conformité au SADR - Approbation de règlement d'urbanisme				
Assemblée du conseil du 13 janvier 2021				
Municipalité	Adoption	Type	No du règl.	No du certificat
Saint-Sylvestre	07-12-2020	Zonage	138-2020	2021-01
Saint-Sylvestre	07-12-2020	Zonage	140-2020	2021-02

022-01-2021

AUTORISATION DE LA CPTAQ POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GILLES (aménagement d'une virée à l'extrémité du rang Le-Bras-Sud)

Attendu la demande d'autorisation de la municipalité de Saint-Gilles, auprès de la CPTAQ, pour aliénation et utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 3 838 822 du cadastre du Québec (superficies visées de 0,036 hectares), afin d'aménager une virée à l'extrémité du rang Le-Bras-Sud pour permettre aux véhicules d'urgence et autres véhicules de tourner;

Attendu qu'après analyse par le service d'aménagement de la MRC, cette demande rencontre les critères formulés à l'article 62 de la LPTAAQ;

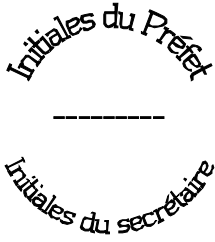
Attendu que cette analyse révèle aussi que la demande est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), à son document complémentaire, ainsi qu'au règlement de contrôle intérimaire;

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Yves Gingras et résolu :

1. d'appuyer la municipalité de Saint-Gilles dans sa demande d'autorisation, auprès de la CPTAQ, pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture et aliénation d'une partie du lot 3 838 822 du cadastre du Québec (superficies visées de 0,036 hectares), afin d'aménager une virée à

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 13 janvier 2021

Page - 13 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

l'extrémité du rang Le-Bras-Sud pour permettre aux véhicules d'urgence et autres véhicules de tourner;

2. d'émettre l'avis que cette demande rencontre les critères formulés à l'article 62 de la L.P.T.A.A.Q;
3. d'aviser la CPTAQ que cette demande est conforme aux objectifs du SADR, à son document complémentaire, ainsi qu'au règlement de contrôle intérimaire.

023-01-2021

AUTORISATION DE LA CPTAQ POUR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (drainage des ponceaux 0363-0, 0364-20 et 0367-0, le long de l'autoroute 20 à Saint-Apollinaire)

Attendu la demande d'autorisation du ministère des Transports du Québec, auprès de la CPTAQ, pour utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie des lots 3 584 392-P, 3 584 394-P et 3 584 378-P du cadastre du Québec (superficies visées totalisant 7448 mètres carrés), afin de réaliser des travaux de drainage;

Attendu que les trois ponceaux 0363-0, 0364-20 et 0367-0 sont presque complètement obstrués;

Attendu que ces travaux visent à redonner leur rendement hydraulique à ces trois ponceaux;

Attendu que des servitudes de drainage à ciel ouvert sont nécessaires;

Attendu qu'après analyse par le service d'aménagement de la MRC, cette demande rencontre les critères formulés à l'article 62 de la LPTAAQ;

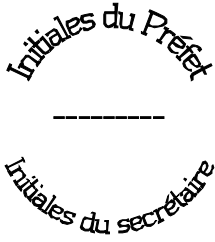
Attendu que cette analyse révèle aussi que la demande est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), à son document complémentaire, ainsi qu'au règlement de contrôle intérimaire;

Il est proposé par Monsieur Robert Samson , appuyé par Monsieur Jacques Gauthier et résolu :

1. d'appuyer le ministère des Transports du Québec dans sa demande d'autorisation, auprès de la CPTAQ, pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie des lots 3 584 392-P, 3 584 394-P et 3 584 378-P du cadastre du Québec (superficies visées totalisant 7448 mètres carrés), afin de réaliser des travaux de drainage;
2. d'émettre l'avis que cette demande rencontre les critères formulés à l'article 62 de la L.P.T.A.A.Q;
3. d'aviser la CPTAQ que cette demande est conforme aux objectifs du SADR, à son document complémentaire, ainsi qu'au règlement de contrôle intérimaire.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 13 janvier 2021

Page - 14 -



024-01-2021

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT - AUTORISATION DE LA CPTAQ À HYDRO-QUÉBEC (DOSSIER 429296) POUR LA RECONSTRUCTION D'UN POSTE À SAINT-AGAPIT

Attendu la demande d'autorisation d'Hydro-Québec, auprès de la CPTAQ, pour utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 6 386 337 du cadastre du Québec, sur une superficie de 2164,3 mètres carrés, afin d'aménager une aire temporaire d'entrepreneur;

Attendu que cette demande est dans le cadre de la reconstruction du poste Saint-Agapit, déjà autorisé;

Attendu que cette aire d'entrepreneur servira entre autres à accueillir les roulottes de chantier;

Attendu que l'autorisation recherchée n'aura pas d'effet négatif sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles, ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants;

Attendu qu'après analyse par le service d'aménagement de la MRC, cette demande rencontre les critères formulés à l'article 62 de la LPTAAQ;

Attendu que cette analyse révèle aussi que la demande est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), à son document complémentaire, ainsi qu'au règlement de contrôle intérimaire;

Il est proposé par Monsieur Daniel Turcotte, appuyé par Monsieur Christian Richard et résolu :

1. d'appuyer la demande d'autorisation d'Hydro-Québec, auprès de la CPTAQ, pour utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 6 386 337 du cadastre du Québec, sur une superficie de 2164,3 mètres carrés, afin d'aménager une aire temporaire d'entrepreneur;
2. d'émettre l'avis que cette demande rencontre les critères formulés à l'article 62 de la L.P.T.A.A.Q.;
3. d'aviser la CPTAQ que cette demande est conforme aux objectifs du SADR, à son document complémentaire, ainsi qu'au règlement de contrôle intérimaire.

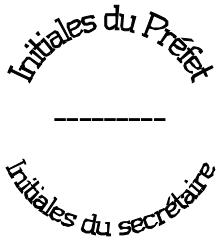
025-01-2021

COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU MOIS DE DÉCEMBRE 2020 ET JANVIER 2021

Il est proposé par Monsieur Jacques Gauthier, appuyé par Monsieur Daniel Turcotte et résolu de ratifier le paiement des comptes payés, d'autoriser le paiement des comptes à payer présentés dans la liste du cahier d'assemblée et d'autoriser le secrétaire-trésorier à en faire le paiement :

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 13 janvier 2021

Page - 15 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Description	Montants
Liste des déboursés	
Chèques émis	1 579 812.91 \$
Dépôts directs à faire	1 057 678.47 \$
Prélèvements (Paiements par Accès D)	205 347.50 \$
Total des paiements :	<u>2 842 838.88 \$</u>
Ces montants peuvent aussi comprendre certaines dépenses incluses dans la liste qui suit:	
Liste des engagements :	<u>3 127 372.09 \$</u>
Il est inclus dans la liste de chèque le #2420	
Dilicontracto Paiement des travaux - Cellules 15 et 16 Règlement d'emprunt 300-2019 -au LET	1 504 761.53 \$

026-01-2021

APPUI À L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS DE LA BEAUCE (APBB) – PROJET RÉGIONAL DÉPOSÉ AU FARR

Attendu que l'APBB a obtenu une première année de financement provenant du FARR pour le projet intitulé « Démarcheur régional pour l'établissement de projet de transformation du bois sans preneur »;

Attendu que le démarrage du projet a été retardé par le contexte socio sanitaire due à la pandémie COVID-19 et à une problématique administrative;

Attendu que la réalisation débutera en 2021 et nécessitera deux années supplémentaires de travail;

Attendu que la MRC avait déjà signifié son appui pour trois années grâce à une contribution financière de 3 000 \$ à raison de 1 000 \$ par année (résolution 053-01-2020);

Il est proposé par Monsieur Bernard Ouellet, appuyé par Monsieur Yves Gingras et résolu de maintenir notre appui à l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce et de contribuer financièrement à partir du budget PDZA à la hauteur de 1 000 \$ par année pour une période de deux années supplémentaires, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023.

027-01-2021

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Robert Samson et résolu la levée de l'assemblée à 21 h 20.

.....
Le préfet

.....
Le directeur général

Je, Normand Côté, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 13 janvier 2021

Page - 16 -